

Plus de confort, moins de dépenses énergétiques, du financement

La Ville de Bordeaux a lancé trois dispositifs d'aides dans les quartiers du centre historique afin d'accompagner les habitants à améliorer le confort de leur logement tout en réduisant leur facture énergétique.



POUR QUI ?

Propriétaires occupants
(sous conditions de ressources)

Propriétaires bailleurs
(création de logement à loyer conventionné)

Propriétaires occupants
(sous conditions de ressources)

Propriétaires occupants, locataires du public ou du privé
Ménages à faibles revenus

QUELS TRAVAUX ?

- **Tout travaux pour améliorer le confort et réduire la facture énergétique. Création de locaux communs et de stationnement résidentiel.**

- **Isolation de la toiture**
- **Réfection ou changement des portes et fenêtres extérieures.**
- **Tous travaux permettant d'améliorer la performance énergétique.**

- **Travaux d'entretien et de réparation.**
- **Travaux d'embellissement.**
- **Travaux d'aménagement et d'agencement.**

COMMENT MONTER MON DOSSIER ?

Dispositif OPAH RU
InCité
101 cours Victor Hugo
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 50 20 10

Dispositif d'aide aux travaux d'économie d'énergie
Compagnons Bâisseurs Aquitaine
28 cours du Médoc
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 01 30 70

Dispositif d'auto-réhabilitation accompagnée
Compagnons Bâisseurs Aquitaine
28 cours du Médoc
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 01 30 70

QUEL TYPE D'AIDE ?

Des aides pouvant atteindre 100% du coût des travaux pour les propriétaires occupants et 75% pour les propriétaires bailleurs.

La totalité des travaux financés dans la limite de 3 000 €.

Un accompagnement personnalisé pour réaliser vous-même les travaux dans votre logement (matériaux en partie pris en charge).